Premier Principe

Double vérification indépendante

DVI et DVP

Premier principe : **DOUBLE VÉRIFICATION INDÉPENDANTE**

Il est important de noter que **le dosage de chaque traitement de chimiothérapie est basé soit sur le poids de la personne et/ou de sa surface corporelle**.

Il est donc primordial d'avoir un poids juste. La personne doit avoir été pesée dans la dernière semaine avant de recevoir le traitement.

Il doit y avoir une double vérification indépendante (**DVI**) du **calcul de la dose** soit lors de la prescription, avant et lors de la préparation de la chimiothérapie antinéoplasique. Cette étape du calcul de la dose est faite par la pharmacie de la clinique externe d'hémato-oncologie.

Il est important de comprendre le calcul de la dose. Pour se faire, **vous référer à** : la présentation **PowerPoint** : « ***Validation de la dose selon les paramètres physiques et biochimiques***. » (septembre 2011)
Par : Suzie Joly assistante infirmière-chef en clinique externe d'hémato-oncologie, **CISSS-MO Hôpital du Suroît.**

Sur le profil pharmaceutique (FADM), on y retrouve le poids et la surface corporelle qui a été calculée par le pharmacien (ne) de la clinique d'oncologie.

TOUTEFOIS,
AVANT l'ADMINISTRATION de la chimiothérapie anticancéreuse, l'INFIRMIÈRE DOIT S'ASSURER DE FAIRE UNE DOUBLE VÉRIFICATION INDÉPENDANTE DE :

Deux identifiants du patient (bon client)
Nom du médicament (bon médicament)
Cycle et jour du traitement (bon moment)
Dose du médicament (bonne dose)
Voie d'administration (bonne voie d'administration)
Vitesse d'administration (débit enregistrer à la pompe)/DVP
Date et heure d'expiration
Aspect et intégrité du médicament
Débit enregistrer sur la pompe (DVP/ volume de perfusion ou volume du médicament en seringue)
Bonne documentation
Bonne surveillance

ASCO(2016) / OIIQ(2018)